Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE CHARGÉ DE LA CONSTRUCTION

Dossier spécifique permettant de vérifier la conformité des établissements recevant du public aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique

Cette demande fait suite à un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) approuvé : Oui ☐ Non ☐

(pièce PC39 et PC40 ou PA50 et PA51)

Article L. 111-8 et D.111-19-34 du code de la construction et de l'habitation

Cadres 1 à 3 informations nécessaires à l'instruction du dossier spécifique
Cadre 4 informations nécessaires à la vérification de la conformité aux règles de sécurité et d'accessibilité en application des articles R. 111-19-17 et R. 123-22 du code de la construction
Cadre 5 informations nécessaires à l'instruction des dérogations ou modalités particulières d'application des règles de sécurité ou d'accessibilité

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- vous souhaitez construire, aménager ou modifier un établissement recevant de public
- vous souhaitez réaliser les travaux de mise en accessibilité d'un établissement recevant du public dans le cadre d'un agenda d'accessibilité programmée
- les travaux projetés sont soumis à un permis de construire ou un permis d'aménager

Ce dossier qui sera joint à la demande de permis (PC 39/PC 40 ou PA 50/PA 51) vous permet d'accomplir les formalités nécessaires

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de l'autorisation

AT ☐☐☐ ☐☐☐☐☐ ☐☐☐☐☐

Le cas échéant, n° de permis de construire ou d'aménager :

☐☐☐ ☐☐☐☐☐ ☐☐☐☐☐ ☐☐☐☐☐

Date de dépôt en mairie : ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

1- Identité du ou des demandeur(s)

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation

Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs identités sur papier libre[1]

Vous êtes un particulier **Madame** ☐ **Monsieur** ☐

Nom : Prénom : Date de naissance : ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

Vous êtes une personne morale

Raison sociale et dénomination : NANTES UNIVERSITE

N° Siret : 1 3 0 0 2 9 7 4 7 0 0 0 1 6

Représentant de la personne morale : Madame ☐ **Monsieur** ☐

Nom : Prénom : Date de naissance à défaut de N° SIRET : ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

2- Coordonnées du ou des demandeur(s) : Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur papier libre

Adresse Numéro : 1 Voie : QUAI DE TOURVILLE

Lieu-dit : Localité :

Code postal 4 4 3 0 0 BP ☐☐☐ cedex ☐☐

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

Téléphone fixe : 0 2 5 3 4 8 7 3 8 9 **Portable :** ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

Indicatif si pays étranger : ☐☐ ☐☐ Courriel : sylvain.cournee @ univ-nantes.fr

Vu pour être annexé
à mon arrêté en date du

2 8 JUIL. 2026

A la Roche sur Yon
Le Préfet

[1] Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessus. Une copie des décisions concernant le dossier spécifique sera adressée aux autres demandeurs, lesquels seront co-titulaires de l'autorisation.

3 - Auteur du projet ou maître d'œuvre

Madame ☐ Monsieur ☐ Personne morale ☒

Nom : Prénom :

Et/ou :

Raison sociale et dénomination de la personne morale, le cas échéant : Atelier Baste Batlle Architectes

N° Siret : 8 0 9 6 7 2 1 0 8 0 0 0 2 8

Adresse Numéro : 16 Voie : rue Lally Tollendal

Lieu-dit : Localité : PARIS

Code postal 7 5 0 1 9 BP ... cedex ...

Si le maître d'œuvre habite à l'étranger/ Pays : Pays : Division territoriale :

Téléphone fixe : 0 1 8 3 8 1 4 4 5 0 **Téléphone portable :** 0 6 2 1 8 6 4 2 6 0

Indicatif si pays étranger : ... Courriel : l.batlle @ abba

☐ Je souhaite que les courriers de l'administration concernant le dossier spécifique (autres que les décisions) lui soient adressés

4 - Le projet

4.1 – Adresse du terrain

Nom de l'établissement :

Numéro : Voie : BD GASTON DEFFERRE

Lieu-dit : Localité : ROCHE SUR YON

Code postal 8 5 0 0 0 BP ... cedex ...

N° de section(s) cadastrale(s) : 000 LW N° de parcelle (s) : 000 - HK

4.2 – Activité

AVANT TRAVAUX. le cas échéant :

Activité principale exercée dans l'établissement *(par étage(s))* :

.....

.....

.....

.....

Activité(s) annexe(s) ou secondaire(s) *(par étage(s))* :

.....

.....

.....

.....

Classement sécurité incendie de l'ERP :
(Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)

.....

.....

.....

.....

Identité de l'exploitant *(s'il est connu au moment du projet)* :

.....

.....

.....

.....

APRÈS TRAVAUX :

Activité principale *(par étage(s))* :

EQUIPEMENT SPORTIF TYPE X

RDC Vestiaire et salle de musculation

R+1 salle de dance

.....

Activité(s) annexe(s) *(par étage(s))* :

R+1 Espace associatif (Type L)

.....

.....

.....

Proposition de classement sécurité incendie de l'ERP :
(Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)

5eme catégorie

.....

.....

.....

Identité de l'exploitant *(s'il est connu au moment du projet)*:

NANTES UNIVERSITE

.....

.....

.....

Veuillez compléter sur papier libre, si nécessaire.

4.3 – Nature des travaux *(plusieurs cases possibles)*

☒ Construction neuve

☐ Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité

☐ Extension

☐ Réhabilitation

☐ Travaux d'aménagement (remplacement de revêtements, rénovation électrique, création d'une rampe, par exemple)

☐ Création de volumes nouveaux dans des volumes existants (modification du cloisonnement, par exemple)

Surface de plancher avant travaux : Surface de plancher après travaux :

☐ Modification des accès en façades

Le cas échéant,préciser si ces travaux mettent en œuvre des engagements d'un Ad 'AP déposé antérieurement.

☐ Oui : Ad'AP n° ⌊_⌊_⌊_ ⌊_⌊_⌊_ ⌊_⌊_ ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_ validé le : ⌊_⌊_ ⌊_⌊_ ⌊_⌊_⌊_⌊_

☒ Non

Cette demande fait l'objet d'une déclaration ou autorisation au titre du code de l'environnement (produits dangereux stockés ou utilisés) : Oui ☐ Non ☒

4.4 – Effectif

Maximum susceptible d'être admis même temporairement par niveau (suivant le calcul réglementaire défini par les règlements incendie) en indiquant les principaux locaux accessibles au public

	Types de locaux (activité/prestation)	Public	Personnel	TOTAL
Sous-sol				
Rez-de-chaussée		48	2	50
1er étage		94	5	99
2e étage				
3e étage				
Effectif cumulé		142	7	149

Veuillez joindre une note annexe si le projet le nécessite (nombre d'étages supérieur à 3, présence d'une mezzanines, etc)

4.5 - Stationnement

Stationnement couvert ☐ Parcs de stationnement intégrés ☐ ou isolés ☒

	Avant réalisation du projet	Après réalisation du projet
Nombre de places de stationnement	0	1
Dont nombre de places réservées aux personnes handicapées	0	1

5 - Dérogations et/ou adaptations

5.1 – Dérogations

Ce projet comporte une demande de dérogation :

☐ Au titre de la sécurité incendie (Article R.123-13 du CCH) : Nombre de dérogations demandées : _____

Chaque demande doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigée sur papier libre indiquant notamment les règles auxquelles il est demandé de déroger (référence article et libellé), les éléments du projet auxquels elles s'appliquent (localisation sur les plans) et leur justification (motivation et mesures compensatoires proposées)

☐ Au titre de l'accessibilité (Article R. 111-19-10 du CCH) : Nombre de dérogations demandées : _____

Chaque demande doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigée sur papier libre indiquant notamment les règles auxquelles il est demandé de déroger (référence article et libellé), les éléments du projet auxquels elles s'appliquent (localisation sur les plans) et leur justification (motivation et mesures de substitution proposées pour les ERP exerçant une mission de service public)

5.2 – Modalités particulières d'application

☐ Le projet présente des contraintes liées à la structure du bâtiment qui justifient des modalités d'application particulières telles que définies par l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 IV du Code de la construction et de l'habitation

(veuillez expliciter les adaptations prévues et les contraintes structurelles dont elles découlent)

Veuillez joindre une note annexe si le projet le nécessite

.....

.....

.....

.....

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : ☐

Si vous êtes un particulier : La loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant lorsqu'ils ne portent pas atteinte à la recherche d'infractions fiscales et la possibilité de rectification sous réserve des procédures prévues au code général des impôts et au Livre des procédures fiscales. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Délais et voies de recours : le délai de recours devant le tribunal administratif compétent est de deux mois à compter de la décision autorisant ou refusant l'autorisation ou, en cas de décision tacite, à compter de la date à laquelle la décision aurait dû être notifiée (dès lors que le dossier avait été complété). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet https://www.telerecours.fr/

Bénédicte Combe
le 19/06/2026 10:05:32 +02:00



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE CHARGÉ DE LA CONSTRUCTION

Bordereau de dépôt des pièces constituant le dossier spécifique

Veuillez cocher les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reporter le numéro correspondant sur la pièce jointe.

L'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait que la commission de sécurité et d'accessibilité pourra lui demander des pièces complémentaires si la compréhension du projet le nécessite.

Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
☐ Imprimé du dossier spécifique permettant de vérifier la conformité des établissements recevant du public aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique	1	4
☐ Plan de situation	2	3

1 - Dossier destiné à la vérification de la conformité aux règles de sécurité incendie

(Art. R. 123-22 du code de la construction et de l'habitation (PC 40 ou PA 51))

Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
☐ Une notice récapitulant les dispositions prises pour satisfaire aux mesures prévues par le règlement de sécurité et notamment : • les matériaux utilisés pour le gros œuvre, la décoration et les aménagements intérieurs • la ou les solutions retenues pour l'évacuation des personnes de chaque niveau de la construction en tenant compte des différentes situations de handicap	3	3
☐ Un plan de situation, des plans de masse et de façades des constructions projetées faisant ressortir : • les conditions d'accessibilité des engins de secours • les largeurs des voies et les emplacements des baies d'intervention pompiers • la présence de tout bâtiment ou local occupé par des tiers	4	3
☐ Des plans de coupe et des plans de niveaux, ainsi qu'éventuellement ceux des planchers intermédiaires aménagées dans la hauteur comprise entre deux niveaux ou entre le dernier plancher et la toiture du bâtiment, faisant apparaître notamment : • les largeurs des passages affectés à la circulation du public tels que les dégagements, escaliers, sorties • la ou les solutions retenues pour l'évacuation des personnes de chaque niveau de la construction en tenant compte des différentes situations de handicap • les caractéristiques des éventuels espaces d'attente sécurisés	5	3
☐ La ou les demande(s) de dérogation(s) éventuelle(s), la ou les fiche(s) explicative(s) et tous les documents utiles à leur justification	6	3

N. B : *les documents de détail intéressant les installations techniques doivent pouvoir être fournis par le constructeur ou l'exploitant avant le début des travaux portant sur ces installations ; ils sont alors communiqués à la commission de sécurité*

2 - Dossier destiné à la vérification de la conformité aux règles d'accessibilité

(Arrêté du 11 septembre 2007 DEVU0763039A) (PC39 ou PA50)

Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
☐ Plans cotés dans les trois dimensions (longueur, largeur, hauteur) à une échelle adaptée précisant : • Les cheminements extérieurs (fonctions, largeurs, pentes, dévers, éclairage, solutions techniques pour assurer le guidage, le repérage, ...) • Les raccordements (voirie / parties extérieures de l'établissement ; parties extérieures / parties intérieures du ou des bâtiments constituant l'établissement) • Les circuits destinés aux piétons et aux véhicules (liaison accès au terrain/voie interne/places de stationnement adaptées et réservées/circulations piétonnes/ entrée de l'établissement) • Les espaces de manœuvre, de retournement et de repos extérieurs • Les pentes des plans inclinés et les dévers de cheminement	7	3

☐	Plans cotés dans les trois dimensions (longueur, largeur, hauteur) à une échelle adaptée pour chaque niveau et pour chaque bâtiment précisant : • Les circulations intérieures horizontales et verticales (fonctions, largeurs, pentes, dévers ...) • Les aires de stationnement • Les locaux sanitaires destinés au public • Le sens d'ouverture des portes et leur espace de débattement • Les espaces d'usage, de manœuvre, de retournement et de repos intérieurs • L'emplacement des appareils sanitaires et leurs accessoires obligatoires • Les places de stationnement adaptées et réservées aux personnes handicapées et la mention du taux de ces places • Cas particuliers des ERP de 5e catégorie situés dans un cadre bâti existant et des IOP existantes : Délimitation de la partie de bâtiment accessible aux personnes handicapées et indications permettant de s'assurer que les prestations sont accessibles dans cette partie	8	3
☐	Plans avant travaux s'il s'agit d'un bâtiment existant	9	3
☐	Notice descriptive présentant les points suivants pour expliquer comment le projet prend en compte l'accessibilité (Art. R. 111-19-19 CCH) : • Dimensions des locaux ouverts aux usagers de l'établissement • Caractéristiques fonctionnelles et dimensionnelles des équipements techniques et des dispositifs de commande utilisables par le public • Nature et couleur des matériaux et revêtements de sols, murs et plafonds • Traitement acoustique des espaces • Dispositif d'éclairage des parties communes et, le cas échéant, niveaux d'éclairement et moyens éventuels d'extinction progressive des luminaires S'il s'agit d'un établissement ou d'une installation recevant du public assis : • Emplacements accessibles aux personnes handicapées en fauteuil roulant : nombre, taux par rapport au nombre total de places assises, localisation, cheminements permettant d'y accéder depuis l'entrée de l'établissement • Dans le cas d'un établissement recevant du public assis de plus de 1000 places, l'arrêté municipal fixant le nombre d'emplacements accessibles S'il s'agit d'un établissement disposant de locaux d'hébergement destinés au public • Nombre et caractéristiques des chambres, salles d'eau et cabinets d'aisance accessibles aux personnes handicapées : taux de ces chambres et locaux par rapport au nombre total de chambres, localisation, répartition par catégorie, le cas échéant S'il s'agit d'un établissement ou d'une installation comportant des cabines d'essayage, d'habillage ou de déshabillage ou des douches : • Nombre et caractéristiques des cabines et douches accessibles aux personnes handicapées S'il s'agit d'un établissement ou d'une installation comportant des caisses de paiement disposées en batterie • Nombre de caisses aménagées pour être accessibles aux personnes handicapées et leur localisation	10	3
☐	Dans le cas d'un parking de plus de 500 places, couvert ou non, dépendant d'un établissement recevant du public ou d'une installation ouverte au public : Arrêté municipal prévu à l'article 3 de l'arrêté du 1er août 2006 (NOR : SOCU0611478A) fixant le nombre de places de stationnement automobile adaptées et réservées	11	3
☐	La ou les demande(s) de dérogation(s) éventuelle(s), la ou les fiche(s) explicative(s) et tous les documents utiles à sa justification	12	3

Nantes Université

1 quai de Tourville - BP 13522
44 035 Nantes Cedex 1

MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN ÉQUIPEMENT SPORTIF SUR LE SITE DE L'IUT DE LA ROCHE-SUR-YON



PC

PC 39 - NOTICE ACCESSIBILITE

Mars 2026

Loic Chery
le 10/04/2026 17:46:13 +02:00

Bureau de contrôle:

Bureau Veritas
Pierrick THIBOUT pierrick.thibout@bureauveritas.com

Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé

ATAE
12 Av. Jules Vernes – 44 230 Saint Sebastien sur Loire
frouille@atae.fr

Equipe de Maitrise d'Œuvre:

ABBA - Atelier Baste Batlle Architectes
16 rue Lally Tollendal - 75019 Paris
tel: 01 83 81 44 50 / Mail: Atelier@abba.archi

Claire Archimbaud
3 rue du Bourgneuf – 79500 Melle
tel: 05 49 07 59 60 / agence@claire-archimbaud.fr

CCE Associés
256 bis route de Coulonges 79000 Niort
tel 05 49 73 43 75 / contact@cce-associes.fr

BA BOIS
3 rue du Bourgneuf – 79500 Melle
tel: 05 49 07 59 60 / contact@ing-babois.fr

CLIMAT CONSEIL
10 route de la Torchaise 86580 Vouneuil Sous Biard
05 49 03 18 42 / secretariat@climat-conseil.com

SITEA
4 rue de la Palenne 17139 Dompierre-sur-Mer
tel: 05 46 34 13 24 / nantes@siteaconseil.fr

GANTHA
12 boulevard Chasseigne - 86000 Poitiers
tel: 05 49 46 24 01 / contact@gantha.com

Nantes Université

SOMMAIRE

I. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET 3
II. REGLEMENTATION 3
III. DESSERTE / CHEMINEMENTS EXTÉRIEURS AU BÂTIMENT 3
IV. Organisation du bâtiment et distribution intérieure 3
V. Évacuation 3
VI. Éclairage 3
VII. Points de vigilance 4
- Portes 4
- Escaliers 4
- Sanitaires 4
- Lavabo 4
- 4.3 Vestiaires 4
- 4.4 Douches 4

VIII. ANNEXES GRAPHIQUE 4
- Plan de situation 5
- Plan masse 6
- Plan du rez de chaussé 7
- R+1,échelle 1/100 8

I. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

Le projet est situé à La Roche-sur-Yon (85000), parcelle cadastrale n°000 HK 61.
Il se trouve en contrebas du boulevard Gaston Defferre et est accessible depuis la desserte de la salle sportive de la Courtasière.
Il s'agit de la démolition partielle de bâtiments modulaires et la construction d'un bâtiment neuf destiné à accueillir des activités sportives universitaires.
Au rez-de-chaussée :
- une salle de musculation de 140 m² (hauteur sous plafond > 3 m),
- des annexes comprenant rangements, vestiaires, sanitaires et locaux techniques.

Au premier étage (R+1) :
- une salle de danse de 330 m² (hauteur sous plafond > 4 m),
- des espaces de rangement.

II. REGLEMENTATION

Le projet est conforme aux législations et textes en vigueurs, dont notamment :

- **Code de la Construction et de l'Habitation (CCH)** et notamment les articles L161-1 à L164-3 et R.122-5 à R.122-21 et R.161-1 à R.164-6
- **Extrait de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées relatif au cadre bâti.
- **Décret n° 2021-872 du 30 juin 2021** recodifiant la partie réglementaire du livre Ier du CCH et fixant les conditions de mise en œuvre des solutions d'effet équivalent
- **Arrêté du 11 septembre 2007** relatif au dossier permettant de vérifier la conformité de travaux de construction, d'aménagement ou de modification d'un établissement recevant du public avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées
- **Arrêté du 15 décembre 2014 modifié** fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation
- **Arrêté du 20 avril 2017 modifié** fixant les dispositions prises pour l'application des articles du CCH relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des ERP et des IOP lors de leur construction ou de leur création.

III. DESSERTE / CHEMINEMENTS EXTÉRIEURS AU BÂTIMENT

L'accès à la parcelle se fait par la desserte existante, le long de la salle de sport de la Courtaisière, en limite **est**.
Le stationnement voitures est **mutualisé** avec le gymnase de la Courtaisière existant.
Une place **PMR est aménagée sur la parcelle à l'entré du site dans la continuité du parking existant.** Elle sera équipée d'une signalisation verticale + marquage au sol, le cheminement jusqu'au hall est **conforme** :

- Les pentes des chemins seront inférieures à 4%.
- La largeur minimale des chemins de 1m40
- **dévers ≤ 2 %** (pente transversale).
- **ressaut ≤ 2 cm** chanfreiné si présent.
- Le sol ou le revêtement des chemins accessibles sera non meuble, non glissant, non réfléchissant et dépourvu d'obstacles à la roue.
- Tous les chemins extérieurs seront équipés d'un éclairage de 20 lux en moyenne.

IV. ORGANISATION DU BATIMENT ET DISTRIBUTION INTERIEURE

Le bâtiment s'organise sur **deux niveaux.**
Le rez-de-chaussée accueille la salle de musculation, les vestiaires et les sanitaires.
Le premier étage (R+1) accueille la salle de danse.
Le niveau R+1 est desservi par **un escalier et par un ascenseur** conforme ERP (cabine 90 × 1,40 m, porte ≥ 0,90 m, aire d'attente Ø 1,50 m devant la porte, signal visuel + sonore, main courante).
Les circulations intérieures ont une largeur de 1,40 m, avec des rétrécissements ponctuels à 1,20 m et bénéficie d'**aires de manœuvre Ø 1,50 m** aux changements de direction
Une signalétique lisible et contrastée guide l'usager dans le bâtiment.
Les locaux OM et les locaux techniques sont accessibles depuis l'extérieur par un cheminement PMR.

V. ÉVACUATION

Pour l'évacuation des personnes à mobilité réduite à l'étage, nous considérons que l'équipement accueille un public sportif permettant **le recours à l'aide humaine.**

VI. ÉCLAIRAGE

L'éclairage assure un repérage facile, sans éblouissement ni zones d'ombre.
les niveau d'éclairement seront pour :

- Les cheminements extérieurs	**20 lux**
- Circulation intérieur	**100 lux**
- Sanitaires	**150 lux**

- Vestiaires douche **200 lux**
- Hall **200 lux**
- Salle de musculation **500lux**
- Salle de danse **500 lux**

À l'intérieur, les circulations reçoivent un éclairage **homogène**, permettant de lire la **signalétique** et de percevoir les **contrastes** (nez de marche, changements de niveau).
Un **éclairage de sécurité** conforme (BAES/BAEH)complète le dispositif sur les dégagements et aux sorties.
L'ensemble des commande seront placé entre **0,90–1,30 m** de haut.

VII. POINTS DE VIGILANCE

❖ Portes

La largeur utile de chaque porte est au moins de 0,90 m.
Les espaces de manœuvre (tirer/pousser) sont clairement cotés sur les plans, devant et derrière les portes principales.
Les poignées seront placé entre **0,90–1,30 m** de haut.et sont positionnées à plus de 0,40 m de tout angle rentrant ou obstacle.
L'effort d'ouverture reste compatible avec l'usage par tous.

❖ Escaliers

La hauteur des marches est inférieure ou égale à 16 cm et le giron est supérieur ou égal à 28 cm.
Une bande d'éveil à la vigilance est posée à 50 cm avant la première marche en haut.
Les nez de marche sont contrastés sur au moins 3 cm et sont antidérapants.
Des mains courantes sont installées des deux côtés, continues, prolongées d'un giron en haut et en bas, avec un retour sans obstacle.
L'escalier bénéficie d'un éclairage homogène et d'une signalisation claire.

❖ Sanitaires

Chaque batterie de sanitaires comprend au moins un cabinet adapté.
Les sanitaires accessibles sont identifiés par une signalétique claire et contrastée.
Les cabinet adapté répondent aux exigence suivantes :

- L'aire de giration de 1,50 m de diamètre est située hors du débattement de la porte.
- L'espace d'usage latéral de 0,80 × 1,30 m est prévu au droit de la cuvette.
- Les portes des sanitaires accessibles reçoivent une barre de rappel côté intérieur.
- La barre d'appui latérale est placée à 0,70–0,80 m de hauteur et à 0,40–0,45 m de l'axe de la cuvette.
- Une patère est installée à 1,00 m de hauteur.
- Un lave main

❖ Lavabo

Les lavabos sont adaptés aux fauteuils roulants et présentent un vide inférieur d'au moins 30 cm de profondeur, 60 cm de largeur et 70 cm de hauteur.
Les commandes des appareils sont préhensibles et faciles à manœuvrer. Les robinet sont implanter à plus de 40cm d'une paroi rentrante ou tout autre obstacle.
Le miroir bas a une lèvre inférieure ≤ 1,05 m.

❖ 4.3 Vestiaires

Les bancs ont une profondeur de 40 cm et une hauteur comprise entre 45 et 50 cm.
Un espace d'usage de 0,80 × 1,30 m permet le stationnement d'un fauteuil roulant.
Une patère est installée à une hauteur accessible, autour de 1,30 m.
Les équipements sont fixés et ne peuvent pas être déplacés.
Le mobilier et les équipements sont contrastés par rapport aux murs et au sol pour faciliter le repérage.
Au moins un casier est accessible, avec des cases situées entre 0,40 m et 1,30 m.

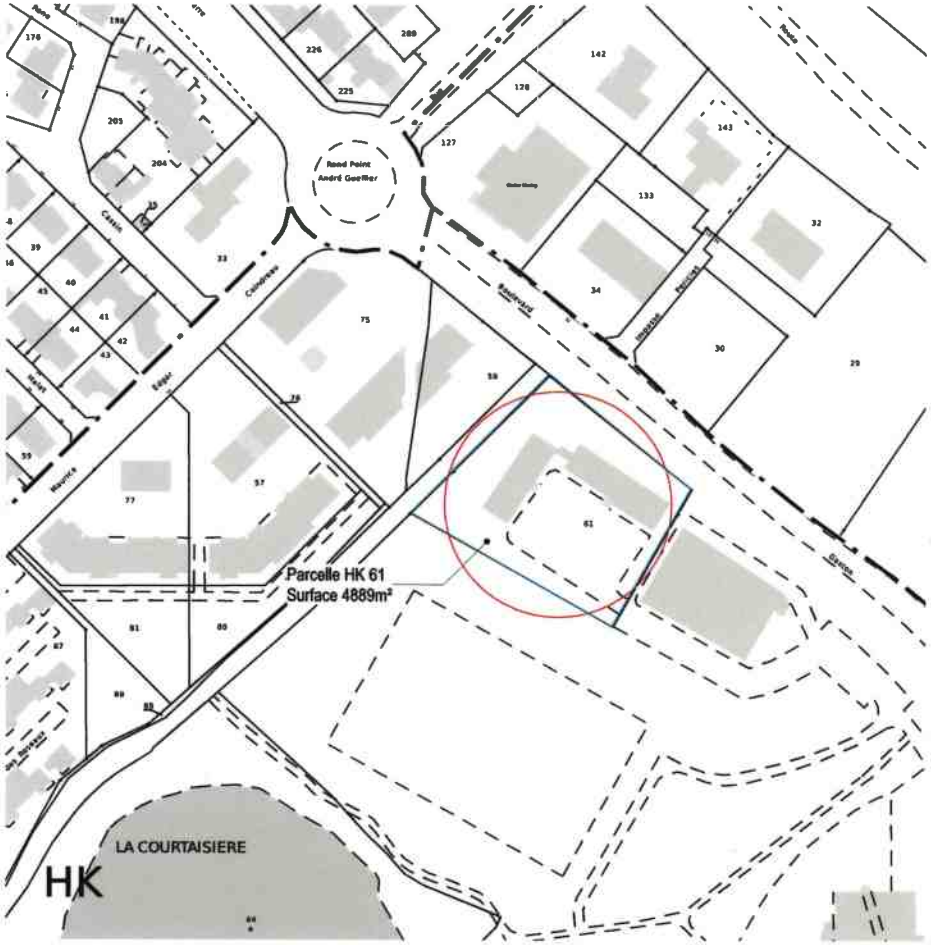
❖ 4.4 Douches

Une aire de giration de 1,50 m de diamètre est prévue hors du débattement de la porte.
Un espace d'usage de 0,80 × 1,30 m est réservé à côté de la douche.
La douche est équipée d'un siège rabattable et de barres d'appui posées à 0,70–0,80 m
La douchette à main est accessible et le porte-savon est dans la zone d'accès.
Le sol présente une pente nulle et un revêtement antidérapant.
La robinetterie est à commande facile et placée de manière à éviter tout obstacle.

VIII. ANNEXES GRAPHIQUE

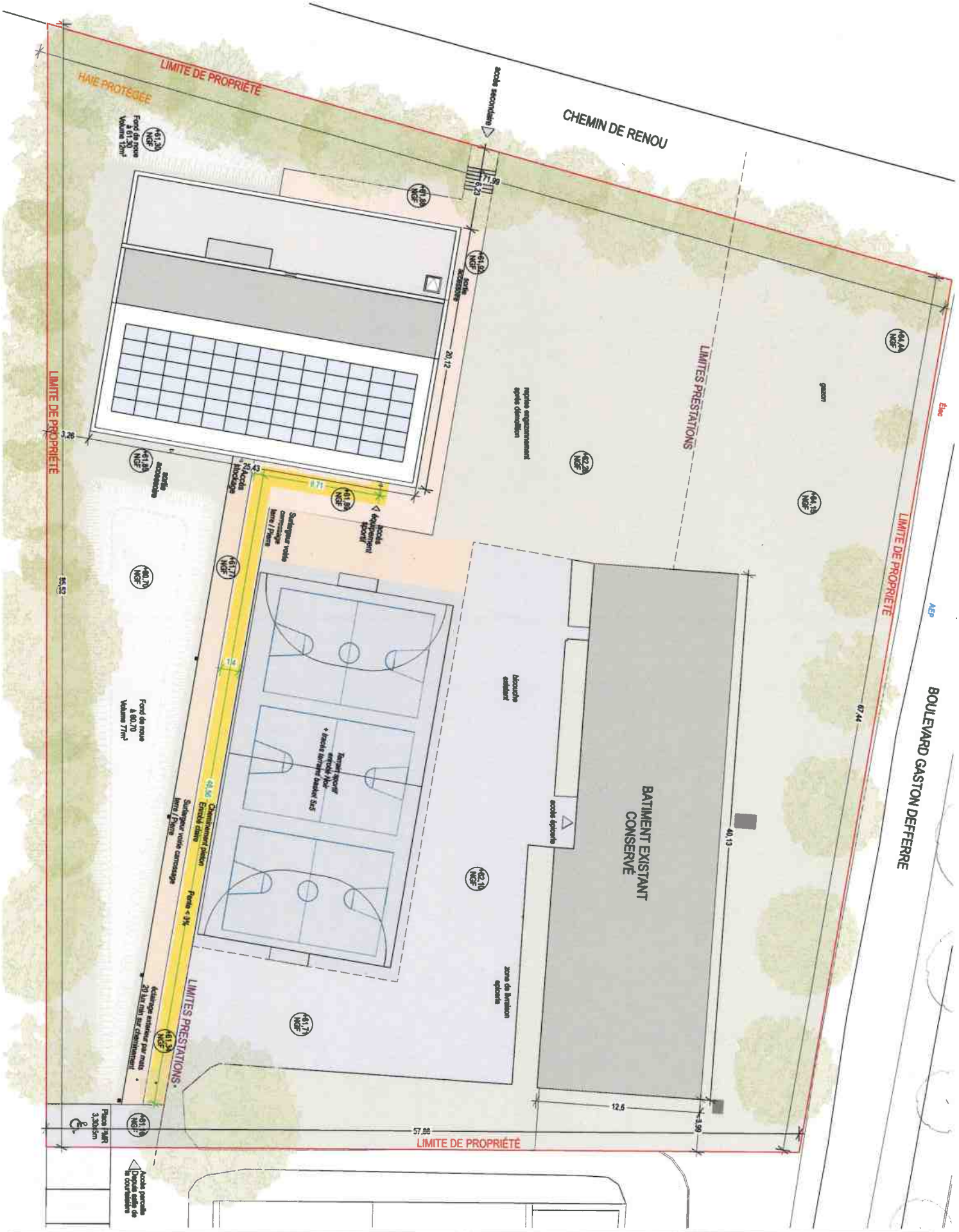
- **Plan de situation**
- **Plan masse**
- **Plan du rez de chaussé**
- **R+1,échelle 1/100**

2





MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN ÉQUIPEMENT SPORTIF SUR LE SITE DE L'IUT DE LA ROCHE-SUR-YON Boulevard Gaston Defferre, 85 000 La Roche-sur-Yon	**NANTES UNIVERSITE** 1 quai de Tourville - BP 13522 44 035 Nantes Cedex 1	**ABBA** 16, Rue Lally Tollendal 75019 Paris Tel: 01 83 81 44 50 atelier@abba.archi	**CLAIRE ARCHIMBAUD ARCHITECTE** 3 rue du Bourgneuf - 79500 Melle tel: 05 49 07 59 60 agence@claire-archimbaud.fr	**PLAN DE SITUATION**	**PC 39** / AT 02 INDICE : ECHELLE : 1:1 / DATE : 26/03/2026



PLAN MASSE ACCESSIBILITÉ

PC 39 | AT 07 INDICE :

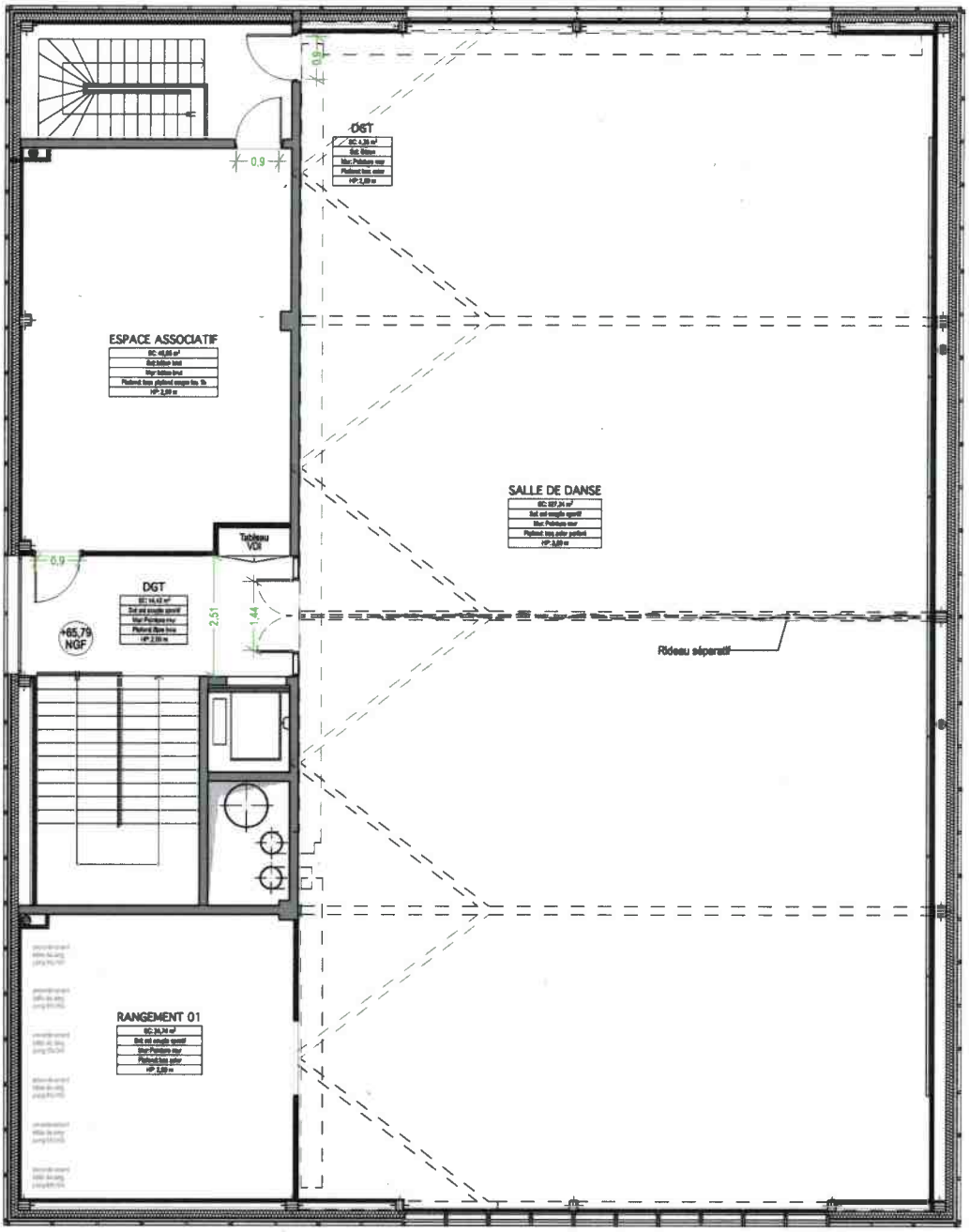
ECHELLE : 1:250 | DATE : 26/03/2026

MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN ÉQUIPEMENT SPORTIF SUR LE SITE DE L'IUT DE LA ROCHE-SUR-YON
Boulevard Gaston Defferre, 85 000 La Roche-sur-Yon

NANTES UNIVERSITE
1 quai de Tourville - BP 13522
44 035 Nantes Cedex 1

ABBA
16, Rue Lally Tollendal 75019 Paris
Tel: 01 83 81 44 50
atelier@abba.archi

CLAIRE ARCHIMBAUD ARCHITECTE
3 rue du Bourgneuf - 79500 Melle
tel: 05 49 07 59 60
agence@claire-archimbaud.fr



PLAN R+1 ACCESSIBILITÉ

PC 39 | AT 08 INDICE :

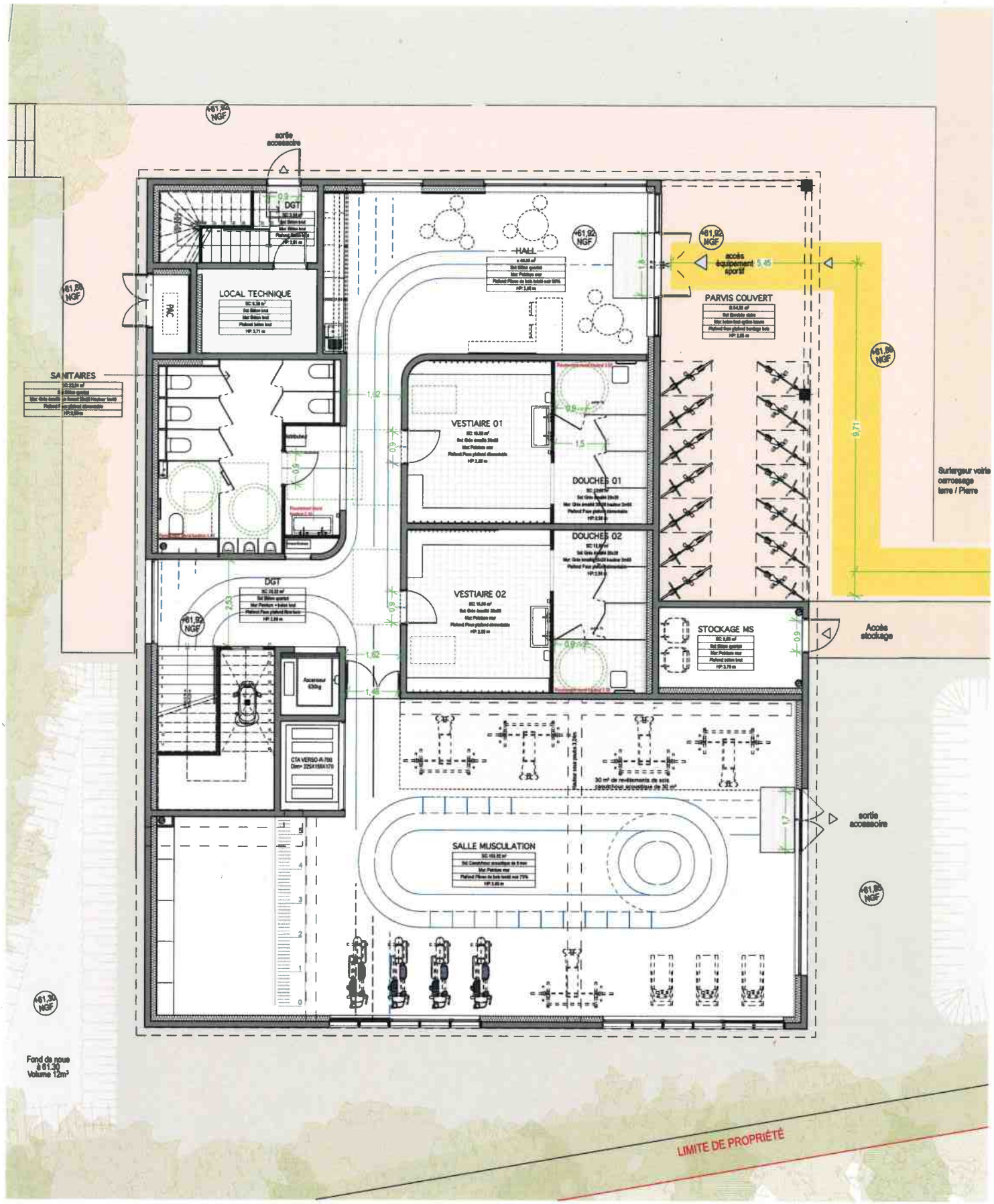
ECHELLE : 1:100 | DATE : 26/03/2026

MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN ÉQUIPEMENT SPORTIF SUR LE SITE DE L'IUT DE LA ROCHE-SUR-YON
Boulevard Gaston Defferre, 85 000 La Roche-sur-Yon

NANTES UNIVERSITE
1 quai de Tourville - BP 13522
44 035 Nantes Cedex 1

ABBA
16, Rue Lally Tollendal 75019 Paris
Tel: 01 83 81 44 50
atelier@abba.archi

CLAIRE ARCHIMBAUD ARCHITECTE
3 rue du Bourgneuf - 79500 Melle
tel: 05 49 07 59 60
agence@claire-archimbaud.fr



PLAN RDC ACCCESSIBILITÉ

PC 39 | AT 08 (INDICE)

ECHELLE : 1:100 | DATE : 27/03/2026

MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN ÉQUIPEMENT SPORTIF SUR LE SITE DE L'IUT DE LA ROCHE-SUR-YON
Boulevard Gaston Defferre, 85 000 La Roche-sur-Yon

NANTES UNIVERSITE
1 quai de Tourville - BP 13522
44 035 Nantes Cedex 1

ABBA
16, Rue Lally Tollendal 75019 Paris
Tel: 01 83 81 44 50
atelier@abba.archi

CLAIRE ARCHIMBAUD ARCHITECTE
3 rue du Bourgneuf - 79500 Melle
tel: 05 49 07 59 60
agence@claire-archimbaud.fr

Nantes Université

1 quai de Tourville - BP 13522
44 035 Nantes Cedex 1

MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN ÉQUIPEMENT SPORTIF SUR LE SITE DE L'IUT DE LA ROCHE-SUR-YON



PC

PC 40 - NOTICE SECURITE

indice A

Juin 2026

Bénédicte Combe
le 19/06/2026 10:07:19 +02:00

Bureau de contrôle:

Bureau Veritas
Pierrick THIBOUT <pierrick.thibout@bureauveritas.com>

Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé

ATAE
12 Av. Jules Vernes – 44 230 Saint Sebastien sur Loire
frouille@atae.fr

Equipe de Maitrise d'Œuvre:

ABBA - Atelier Baste Batlle Architectes
16 rue Lally Tollendal - 75019 Paris
tel: 01 83 81 44 50 / Mail: Atelier@abba.archi

Claire Archimbaud Architecte
3 rue du Bourgneuf – 79500 Melle
tel: 05 49 07 59 60 / agence@claire-archimbaud.fr

CCE Associés
256 bis route de Coulonges 79000 Niort
tel 05 49 73 43 75 / contact@cce-associes.fr

BA BOIS
3 rue du Bourgneuf – 79500 Melle
tel: 05 49 07 59 60 / contact@ing-babois.fr

CLIMAT CONSEIL
10 route de la Torchaise 86580 Vouneuil Sous Biard
05 49 03 18 42 / secretariat@climat-conseil.com

SITEA
4 rue de la Palenne 17139 Dompierre-sur-Mer
tel: 05 46 34 13 24 / nantes@siteaconseil.fr

GANTHA
12 boulevard Chasseigne - 86000 Poitiers
tel: 05 49 46 24 01 / contact@gantha.com

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2
DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET 3
RÉGLEMENTATION APPLICABLE 3
EFFECTIFS 3
CLASSEMENT 3
CONCEPTION ET DESSERTE 3
ISOLEMENT AUX TIERS 3
DÉGAGEMENTS – ÉVACUATION – Article PE11 4
RÉSISTANCE AU FEU DES STRUCTURES 4
DÉSENFUMAGE 4
LOCAUX À RISQUES PARTICULIERS 4
ÉLECTRICITÉ – ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ 4
SYSTÈME D'ALARME – ALERTE 5
BÂTIMENTS EXISTANTS 5
ANNEXES GRAPHIQUE 5

- Plan de situation 6
- Plan masse 7
- Plan du rez de chaussé 8
- Plan R+1 9

DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

Le projet est situé à La Roche-sur-Yon (85000), parcelle cadastrale n°000 HK 61.
Il se trouve en contrebas du boulevard Gaston Defferre et est accessible depuis la desserte de la salle sportive de la Courtaisière.
Il s'agit de la démolition partielle de bâtiments modulaires existants et la construction d'un bâtiment neuf destiné à accueillir des activités sportives universitaires.
Au rez-de-chaussée :

- une salle de musculation de 150 m² (hauteur sous plafond > 3 m),
- des annexes comprenant rangements, vestiaires, sanitaires et locaux techniques.

Au premier étage (R+1) :

- une salle de danse de 327 m² (hauteur sous plafond > 4 m),
- des espaces de rangement.

Des espaces de rangement seront ouverts et accessibles depuis les aires d'activité.

Les locaux techniques seront regroupés et comprendront : local technique recevant les équipements hydrauliques pour le chauffage et la CTA (à voir), centrale de traitement d'air (CTA, local ménage et placard TGBT.

Le plancher bas du niveau le plus haut se situe à moins de 8 mètres de hauteur.
Aucun local à sommeil n'est prévu.

Des panneaux photovoltaïques sont implantés sur la toiture. L'onduleur sera implanté sur la toiture intermédiaire.

RÉGLEMENTATION APPLICABLE

La sécurité incendie respecte l'**arrêté du 25 juin 1980** modifié (dispositions générales ERP).
Elle respecte l'**arrêté du 4 juin 1982** modifié (dispositions particulières **type X**).
Elle respecte l'**arrêté du 22 juin 1991** modifié (**5e catégorie**).
Les exigences du **CCH** s'appliquent. Vérifier les versions en vigueur à la date du dépôt

EFFECTIFS

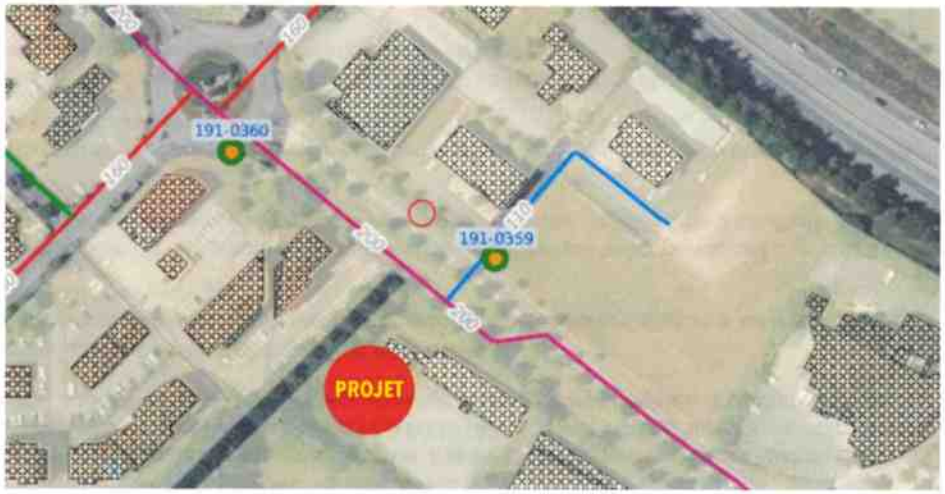
Sur déclaration du maitre d'ouvrage, l'effectif maximum de l'équipement sera réparti de la manière suivante :
– RDC → Salle de musculation 154 m² → **50 personnes.**
– R+1 → Salle de danse 327 m² → **85 personnes.**
– R+1 → Espace associatif 47 m² → **14 personnes**
Effectif global = 149 personnes

CLASSEMENT

L'établissement est de **type X** (établissement sportif couvert)
L'effectif cumulé au R+1est inferieur à 100perssones (85+14=99personne)
L'effectif global est inférieur à 200 personnes
L'établissement est **pressenti en 5e catégorie.**

CONCEPTION ET DESSERTE

Le projet s'implante en contre bas du Boulevard Gaston Deffere il est accessible par **une voie engins depuis les parc de stationnement de la Salle de la courtaisière.**
Un poteau incendie est présent à moins de 150 m (PI 191-0359). Débit et pression de 60m3/h.



ISOLEMENT AUX TIERS

Le bâtiment est implanté à **plus de 8 m** de tout tiers.

DÉGAGEMENTS – ÉVACUATION – Article PE11

Le plancher accessible le plus haut est un R+1 inférieur à 8m du sol
Le bâtiment est desservi par deux escaliers. Un escalier principal non cloisonné non désenfumé et un escalier de secours accessible depuis la salle de danse et permettant d'offrir à cet espace un dégagement secondaire.

Locaux	Effectifs	Sorties réalisées	Unités de passages réalisées	Sorties réglementaires	Unités de passages réglementaires
Salle de musculation	50	2	4 UP	2	2 UP
Salle de danse	85	2	3 UP	2	2 UP
Salle associative	14	2	2 UP	2	2 UP

La **salle de musculation (50 pers.)** dispose de **1 sortie + 1 dégagement accessoire.**
La **salle de danse (100 pers.)** dispose de **2 sorties** séparées de 10m l'une de l'autre.
L'espace associatif dispose de **2 sorties de chacune 1Up** séparées de 9m l'une de l'autre.
Le **R+1** est desservi par **2 escaliers, 1 UP** chacun **au minimum.**
La **largeur cumulée** à fournir est **2 UP** pour chaque salle.
La **distance à parcourir** jusqu'à un escalier est **≤ 40 m** en étage
Les portes donnant sur l'extérieur doivent s'ouvrir dans le sens de l'évacuation.

Pour l'évacuation des personnes à mobilité réduite à l'étage, nous considérons que l'équipement accueille un public sportif permettant **le recours à l'aide humaine.**

RÉSISTANCE AU FEU DES STRUCTURES

La dalle haute et les élévations du RDC sont prévu en béton armé.
La toiture est prévue en charpente bois.

DÉSENFUMAGE

La **salle de musculation (RDC, 150m²)** n'est **pas désenfumée.**
La salle de danse (R+1, 327m2) dont la hauteur sous plafond est supérieure à 4m **n'est pas désenfumée.**
Les **locaux techniques** reçoivent une **ventilation** selon usage

LOCAUX À RISQUES PARTICULIERS

Les **espaces de rangements sont ouverts** sur les salles ne sont **pas des locaux à risques** (art. X10)..
Le local technique recevant les équipements hydrauliques pour le chauffage et la CTA sera traitée en **local à risque courant. Il est prévu pour le projet la mise en place d'une PAC Air/Eau au R290 permettant d'assurer les besoins en chauffage du projet.**
Les **locaux ménage** sont traités en **risque courant.**

ÉLECTRICITÉ – ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ

Les installations électriques sont **conformes à la NF C 15-100 dans un placard TGBT au RDC.**
L'**éclairage de sécurité** respecte **EC 7 à EC 15** (BAES SATI et blocs d'ambiance normalisés dans circulations, salles et escaliers). Les locaux électriques disposent d'**extincteurs CO_2.**

Installation photovoltaïque – conformité IT PV

Des panneaux photovoltaïques sont implantés sur la toiture. L'onduleur sera implanté sur la toiture intermédiaire.

La réalisation de ces panneaux et l'installation électrique qui les dessert seront conformes aux dispositions réglementaires, guide de conception et avis de la CCS émis à ce sujet, soit pour l'essentiel :

- L'instruction Technique visée par la Commission Centrale de Sécurité au terme du point 4.4 de son PV du 07 février 2013.

- Le guide pratique UTE C 15- 712-1 de juillet 2013 intitulé « Installations Photovoltaïques sans stockage et raccordées au réseau public de distribution ».

MOYENS DE SECOURS

Des **extincteurs à eau 6 L** sont répartis à raison d'**1 appareil / 200 m²** (distance ≤ 15 m).
Des **extincteurs spécifiques** complètent selon les risques (CO_2, poudre si besoin).
Les **plans et consignes** sont affichés à chaque entrée et à chaque niveau (MS 47).
L'**avis de sécurité** est affiché et tenu à jour.

Dispositions visant à faciliter l'action des sapeurs-pompiers (MS 41 à MS 44)

Un plan schématique sera apposé à chaque entrée du bâtiment selon les dispositions de l'article MS 41.

SYSTÈME D'ALARME – ALERTE

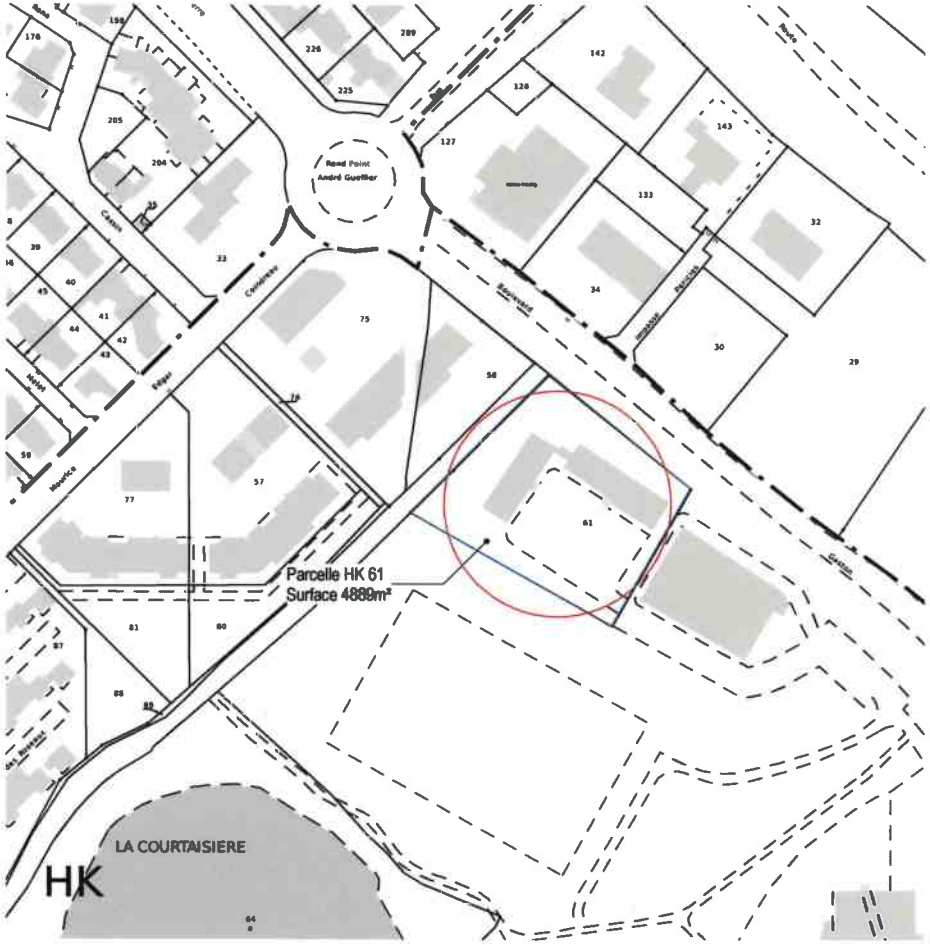
L'**alarme** est de **type 2B**. Les cabines et sanitaires disposent de flashs. (MS 61 à MS 67)
L'**alerte** est assurée par **téléphone urbain** ou moyen équivalent. (MS 70)

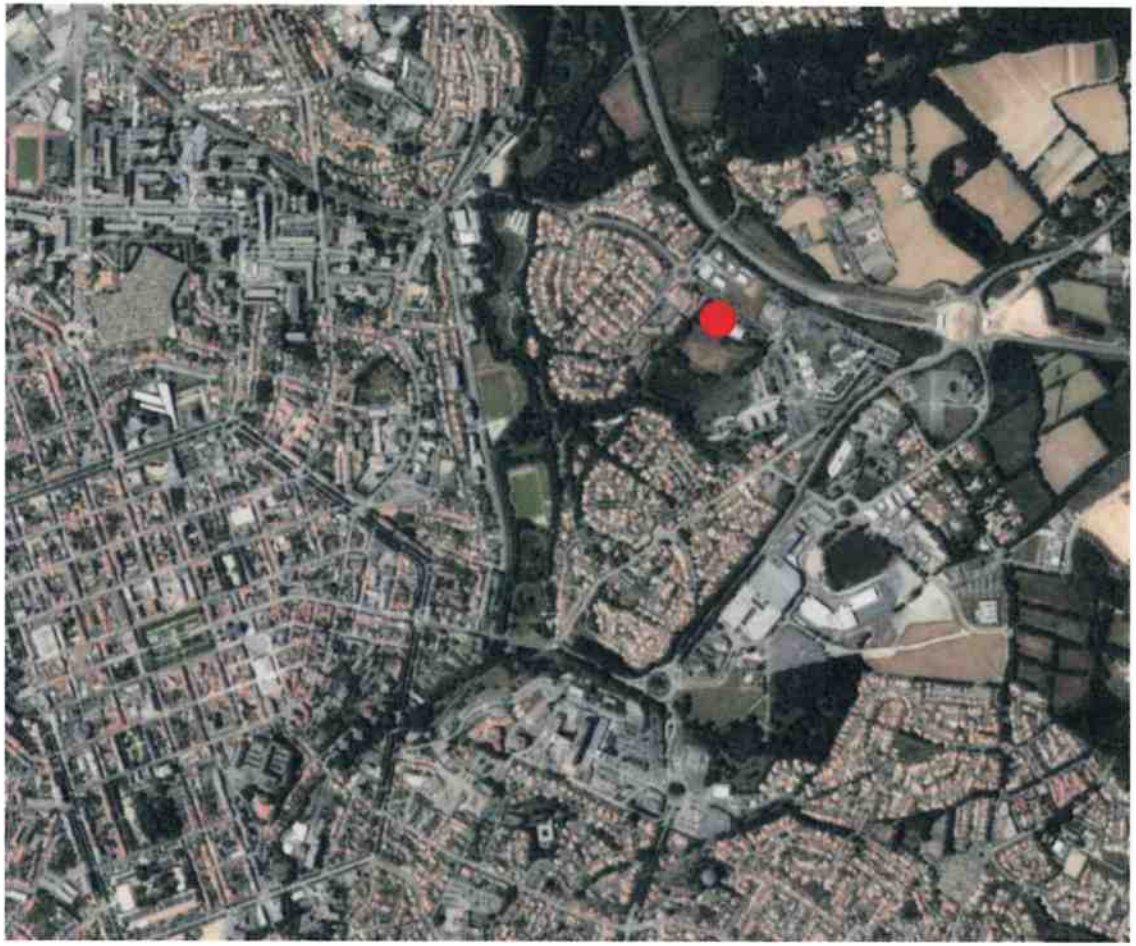
BÂTIMENTS EXISTANTS

Le bâtiment existant conservé après travaux ne fait pas l'objet d'intervention spécifique dans le cadre du présent permis de construire.
À ce titre, ses dispositions actuelles sont maintenues, notamment en ce qui concerne les dégagements et les conditions d'évacuation des occupants, qui restent inchangés.
Les systèmes de sécurité incendie existants, et le système d'alarme, sont conservés en l'état.

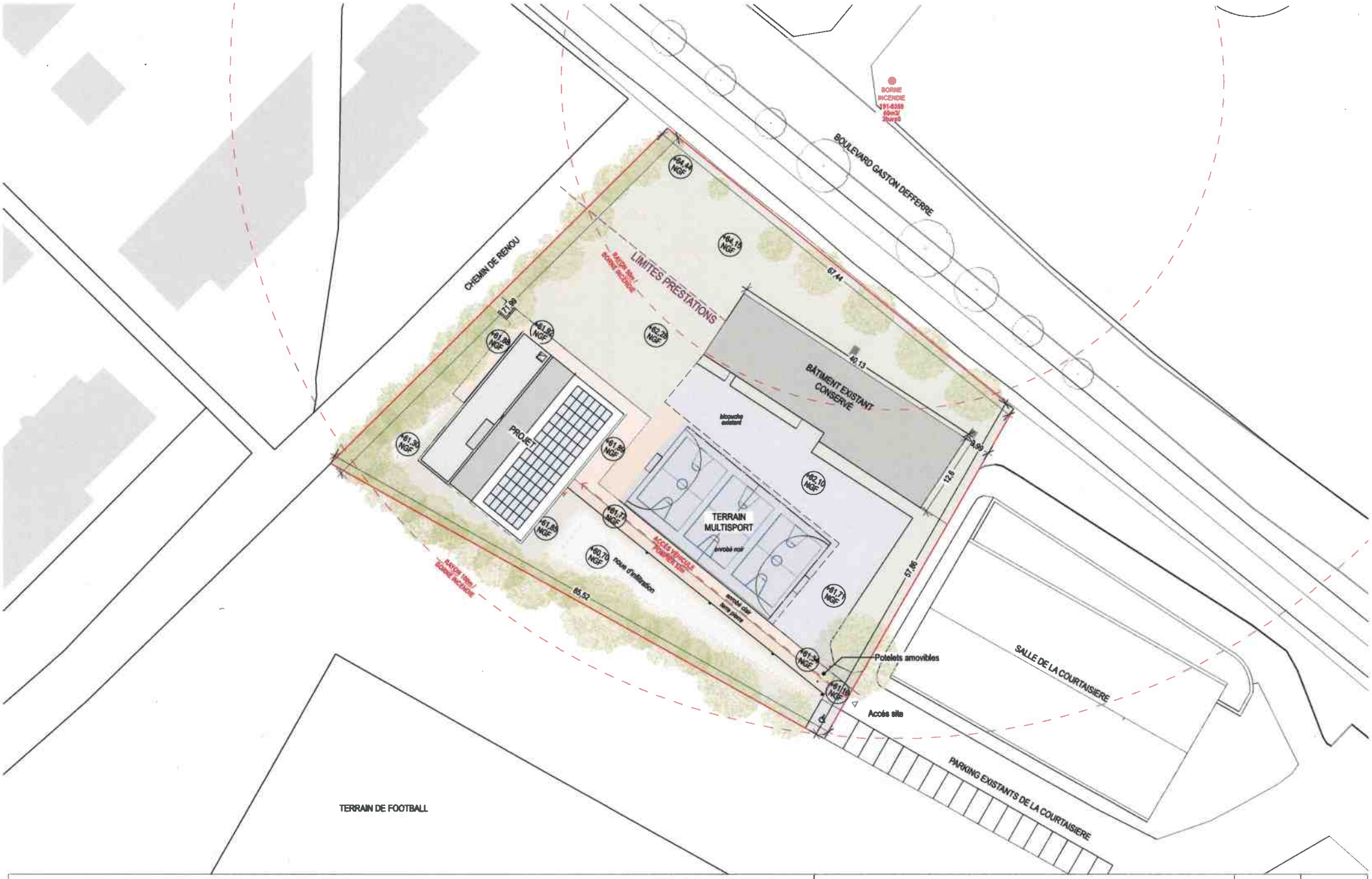
ANNEXES GRAPHIQUE

- Plan de situation
- Plan masse
- Plan du rez de chaussé
- Plan R+1





MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN ÉQUIPEMENT SPORTIF SUR LE SITE DE L'IUT DE LA ROCHE-SUR-YON Boulevard Gaston Defferre, 85 000 La Roche-sur-Yon	**NANTES UNIVERSITE** 1 quai de Tourville - BP 13522 44 035 Nantes Cedex 1	**ABBA** 16, Rue Lally Tollendal 75019 Paris Tel: 01 83 81 44 50 atelier@abba.archi	**CLAIRE ARCHIMBAUD ARCHITECTE** 3 rue du Bourgneuf - 79500 Melle tel: 05 49 07 59 60 agence@claire-archimbaud.fr	**PLAN DE SITUATION**	**PC 40** ECHELLE : 1:1 **AT 02** INDICE : DATE : 26/03/2026



MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN ÉQUIPEMENT SPORTIF SUR LE SITE DE L'IUT DE LA ROCHE-SUR-YON
Boulevard Gaston Defferre, 85 000 La Roche-sur-Yon

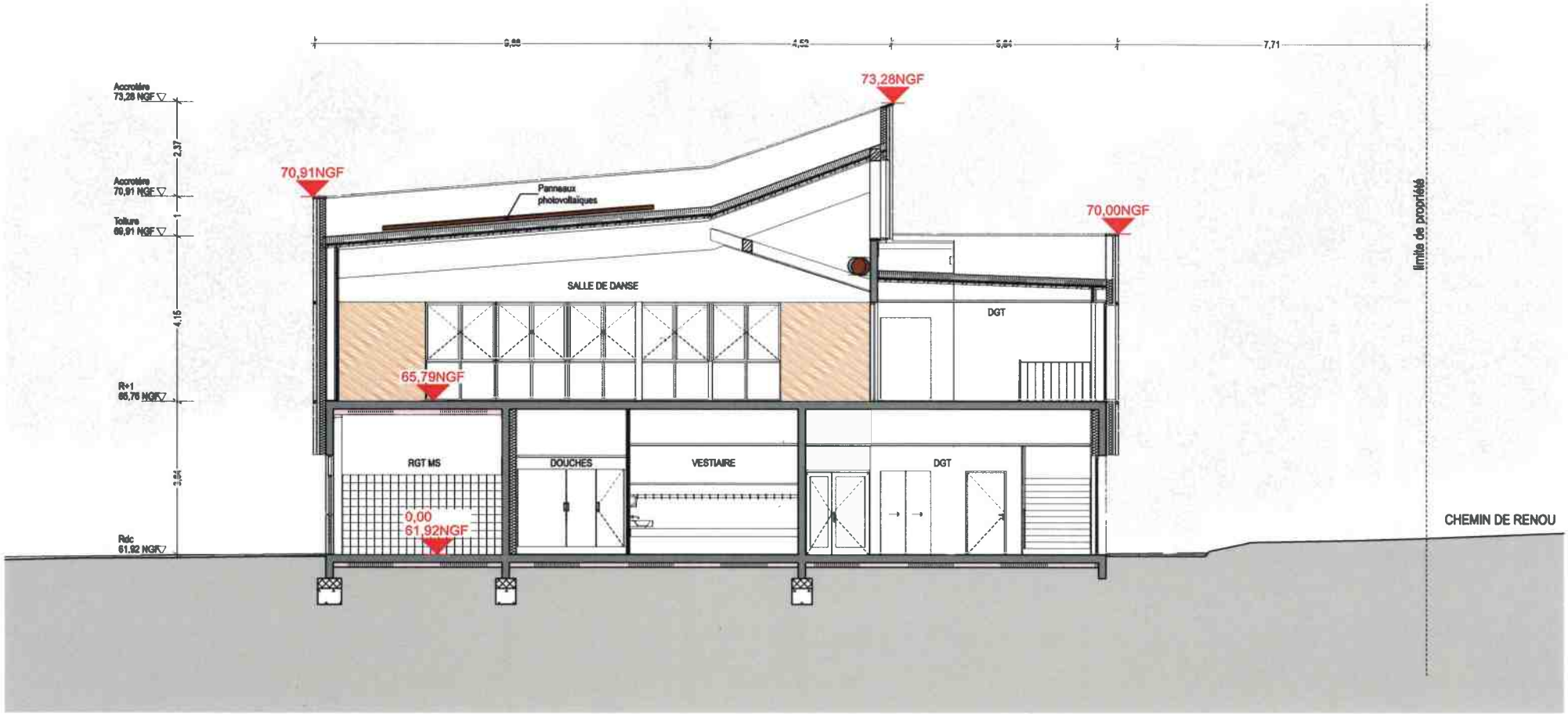
NANTES UNIVERSITE
1 quai de Tourville - BP 13522
44 035 Nantes Cedex 1

ABBA
16, Rue Lally Tollendal 75019 Paris
Tel: 01 83 81 44 50
atelier@abba.archi

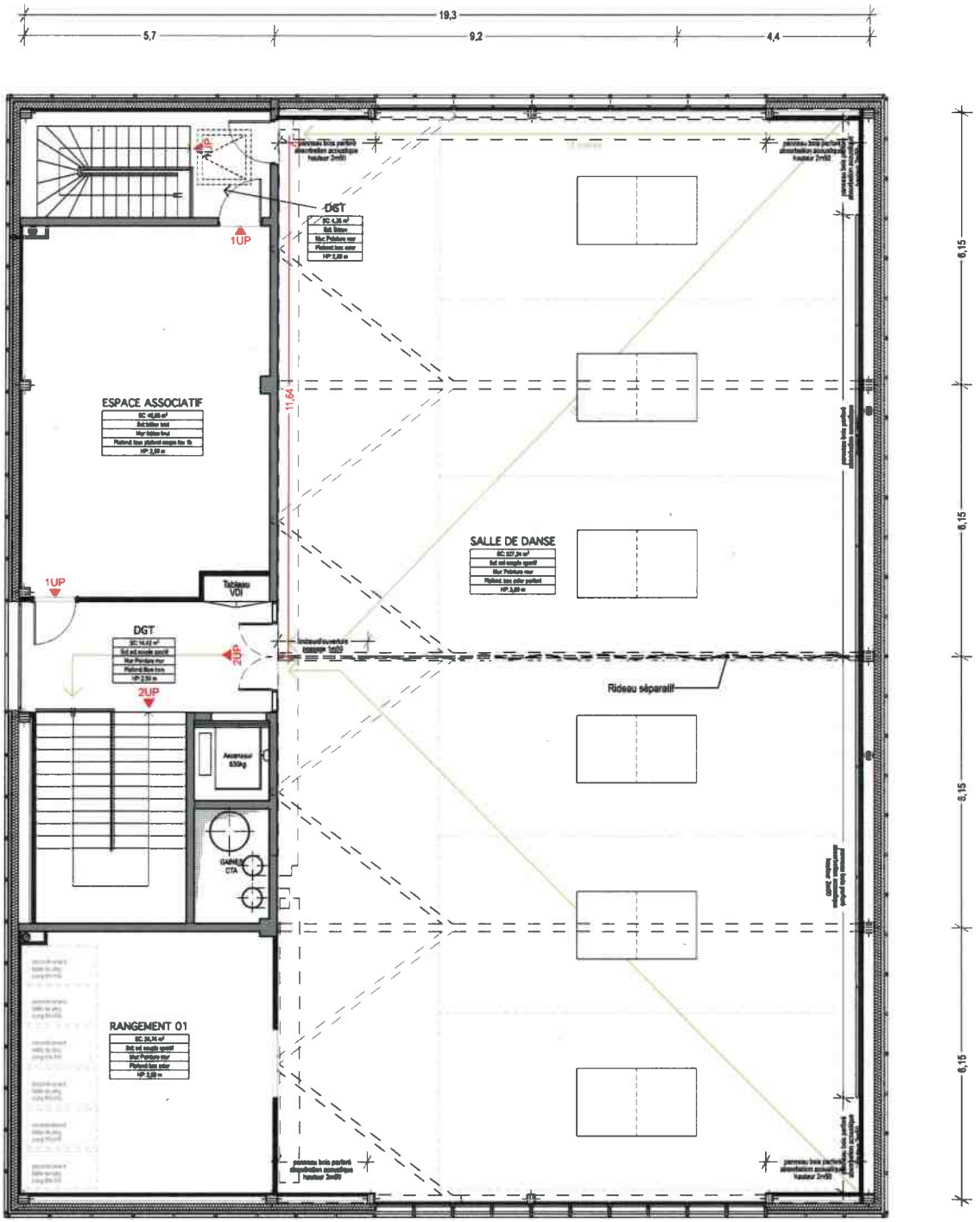
CLAIRE ARCHIMBAUD ARCHITECTE
3 rue du Bourgneuf - 79500 Melle
tel: 05 49 07 59 60
agence@claire-archimbaud.fr

PLAN DE MASSE SÉCURITÉ INCENDIE

PC 40 | AT 04
INDICE :
ECHELLE : 1:500 | DATE : 26/03/2026



MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN ÉQUIPEMENT SPORTIF SUR LE SITE DE L'IUT DE LA ROCHE-SUR-YON Boulevard Gaston Defferre, 85 000 La Roche-sur-Yon	**NANTES UNIVERSITE** 1 quai de Tourville - BP 13522 44 035 Nantes Cedex 1	**ABBA** 16, Rue Lally Tollendal 75019 Paris Tel: 01 83 81 44 50 atelier@abba.archi	**CLAIRE ARCHIMBAUD ARCHITECTE** 3 rue du Bourgneuf - 79500 Melle tel: 05 49 07 59 60 agence@claire-archimbaud.fr	**COUPE SÉCURITÉ INCENDIE**	**PC 40** / AT 05 INDICE : ECHELLE : 1:100 / DATE : 26/03/2026



PLAN R+1 SÉCURITÉ INCENDIE

PC 40 | AT 05 | INDICE :

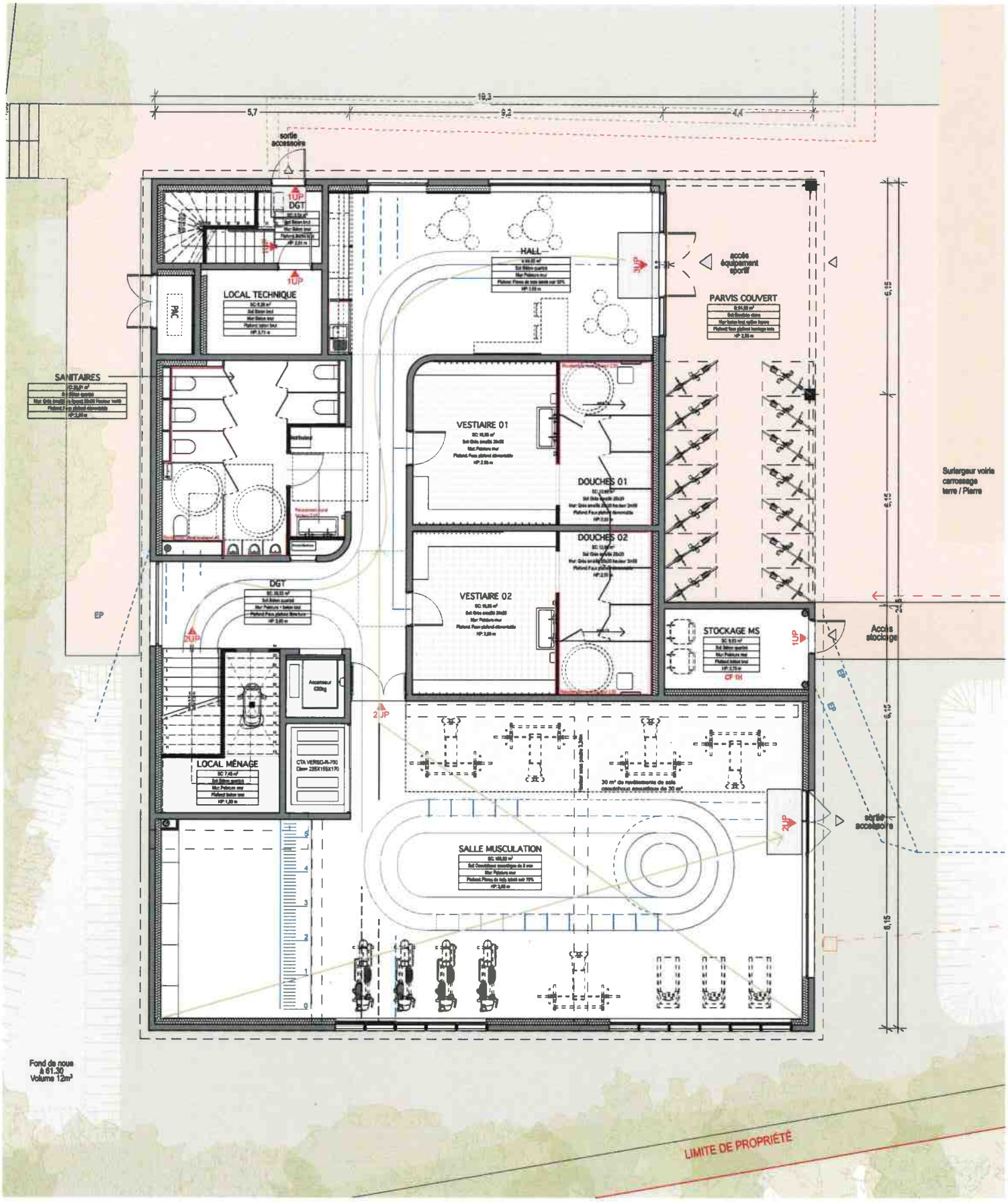
ECHELLE : 1:100 | DATE : 26/03/2026

MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN ÉQUIPEMENT SPORTIF SUR LE SITE DE L'IUT DE LA ROCHE-SUR-YON
Boulevard Gaston Defferre, 85 000 La Roche-sur-Yon

NANTES UNIVERSITE
1 quai de Tourville - BP 13522
44 035 Nantes Cedex 1

ABBA
16, Rue Lally Tollendal 75019 Paris
Tel: 01 83 81 44 50
atelier@abba.archi

CLAIRE ARCHIMBAUD ARCHITECTE
3 rue du Bourgneuf - 79500 Melle
tel: 05 49 07 59 60
agence@claire-archimbaud.fr



PLAN RDC SÉCURITÉ INCENDIE

PC 40 | AT 05 INDICE :

ECHELLE : 1:100 | DATE : 28/03/2026

MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN ÉQUIPEMENT SPORTIF SUR LE SITE DE L'IUT DE LA ROCHE-SUR-YON
Boulevard Gaston Defferre, 85 000 La Roche-sur-Yon

NANTES UNIVERSITE
1 quai de Tourville - BP 13522
44 035 Nantes Cedex 1

ABBA
16, Rue Lally Tollendal 75019 Paris
Tel: 01 83 81 44 50
atelier@abba.archi

CLAIRE ARCHIMBAUD ARCHITECTE
3 rue du Bourgneuf - 79500 Melle
tel: 05 49 07 59 60
agence@claire-archimbaud.fr